

# Résidence pour sourds et malentendants, la première pierre posée

**Sortir de l'isolement dû au handicap, tel est l'objectif de cette résidence sociale destinée à des personnes sourdes et malentendantes disposant de faibles ressources. Son ouverture est prévue en avril 2022.**

Ce jeudi 11 mars a donc été posée la première pierre de la future Maison Sainte Claire, sur les terres du monastère des Clarisses à Vassieux. Si les sœurs ont quasiment quitté les lieux, le terrain appartient toujours à la congrégation, qui souhaitait un projet en phase avec sa vocation. Les participants : députée, sous-préfet, vice-président de la Métropole, ainsi que le père Devert, président de la fondation, ont souligné la générosité des Clarisses.

Sœur Marie, dernier membre de la communauté, a rappelé le rapprochement avec Habitat et Humanisme depuis 1995 : la fondation a dans l'ancien couvent son siège social et des logements sociaux.



**Clarisses, franciscains et élus ont posé jeudi la première pierre, en compagnie du père de Verchère, prêtre de Caluire.**

Photo Progrès/Sylvie SILVESTRE

C'est donc un partenariat solidaire entre l'ordre et la fondation, qui permettra d'ouvrir en avril 2022 une résidence sociale de vingt logements à destination de deux publics : des personnes sourdes et malentendantes disposant de faibles ressources pourront sortir ici de l'isolement dû au handicap.

## Et aussi un béguinage de huit logements

La résidence comprendra aussi un béguinage de huit logements

pour des personnes souhaitant vivre ensemble selon la spiritualité des Clarisses, ainsi que des membres laïcs de la famille franciscaine.

Des jardins partagés agrémenteront ce bâtiment d'un étage, comptant 1 385 m<sup>2</sup> de surface de plancher sous un toit de tuiles, pourvu de 20 m<sup>2</sup> de panneaux solaires et un parking de 20 places. De plain-pied, une vaste salle favorisera les rencontres et la convivialité sous la houlette d'une association spécialisée, l'IRSAM (\*).

La maison inclura 18 T2, 12 logements seront en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Le coût d'environ 3 M€ est assuré à 20 % par des financements publics, à 30 % par la foncière d'Habitat et Humanisme, et pour le reste par un emprunt auprès de la caisse des dépôts.

**De notre correspondante,  
Sylvie SILVESTRE**



**Dans un an, la résidence pour les personnes malentendantes voisinera avec le béguinage dédié aux membres âgés des familles clarisse et franciscaine.** Document cabinet d'architecte/Bernard TREVE

(\* Institut Régional des jeunes Sourds et jeunes Aveugles de Marseille.